

DINO, LE MUSICIEN, ET LES ENFANTS
VOYAGEURS

L'ÉQUIPE DES ANIMATEURS

À VOS CÔTÉS POUR VIVRE
DES VACANCES INOUBLIABLES !

HAFID
DIRECTEUR

NADÈGE

MARIE-
CHRISTINE

JULIE

NATHAN

AZALÉE

OUMAIMA

AYMAN

JASSIM

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE, BIENVEILLANTE
ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE !

DINO, LE MUSICIEN, ET LES ENFANTS
VOYAGEURS

ACCUEIL DE LOISIRS

DE LA VILLE DE REVIN

THÉMATIQUES
ART ET MUSIQUE
MONDE DES DINOSAURES
ET ASIE

DU 6 AU
24 JUILLET

卡米乐

POUR LES
4/11
ANS

Au domaine
des Mannesarts

- ATELIERS CRÉATIFS
- ACTIVITÉS MUSICALES
- UNIVERS DES DINOSAURES
- DÉCOUVERTE DE L'ASIE
- JEUX, SPORTS
ET GRANDS JEUX !

INFOS & INSCRIPTIONS

Dessin réalisé par Camil B- CM1 - Ecole J. d'Ormesson

Inscription à partir du Mardi 9 Juin 2026
en Mairie Service Culturel
Tél : 03.24.41.55.71



DINO, LE MUSICIEN, ET LES ENFANTS VOYAGEURS

PROGRAMME DES ACTIVITÉS



DU 6 AU 24 JUILLET

DÉCOUVERTE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ACCROBRANCHE

PISCINE

SPECTACLE DE MIME

INITIATION : DANSE K-POP

DESSIN MANGA

JUDO

ATELIER MAQUILLAGE

SPECTACLE K-POP

ESCAPE GAME MUSICAL

MINI-GOLF & JEUX SPORTIFS

CRÉATION DE JEUX CHINOIS

棋 中
国 文

JOURNÉE CHÂTEAU GONFLABLE

SÉANCE DE CINÉMA

ACTIVITÉ AUTOUR DU PONEY

Mais aussi d'autres activités

DINO, LE MUSICIEN, ET LES ENFANTS VOYAGEURS

TARIF 2026

Tarifs ALSH applicables à compter du 1^{er} juin 2026

	QF < 425€	QF de 426€ à 510€	QF de 511€ à 750€	QF > 750€
Prix du repas / jour	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €
Prix à la semaine/par enfant - 1 enfant	10,00 €	12,00 €	14,00 €	35,00 €
Prix à la semaine/par enfant - 2 enfants	9,00 €	11,00 €	13,00 €	34,00 €
Prix à la semaine/par enfant - 3 enfants et plus	8,50 €	10,50 €	12,50 €	33,50 €

Les tarifs s'entendent à la semaine par enfant et avec repas obligatoire.

(Exemple : 1 enfant QF > 750€ Semaine du 6 au 10 juillet 2026)

Prix du repas/jour = 2.30 € x 5 jours = 11.50 €

Prix à la semaine par enfant (1) = 35.00 €

Soit au total 46.50 € la semaine pour 1 enfant inclus Repas + Transport)

Pour les personnes extérieures à Revin, le prix à la semaine est majoré de 50%. Cependant, les enfants inscrits à l'ALSH et résidant chez un parent domicilié sur la Commune de Revin se verront appliquer le tarif de base. Sur présentation d'un justificatif.